



Collectivités locales

Peut-on poser des questions durant les séances de conseil municipal ?

L'article L.2121-19 précise que les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, c'est le règlement intérieur (obligatoire) qui fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions.

Aucun principe général, ni aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise le maire à priver un membre du conseil municipal de son droit à l'expression. A plusieurs reprises, le Conseil d'État a reconnu expressément aux conseillers municipaux le « droit

d'expression » en cours de séance du conseil sur les questions portées à l'ordre du jour et mises en discussion. En outre, les conseillers municipaux ont le droit de demander la mise en discussion de toute proposition rentrant dans les attributions du conseil.

Selon la jurisprudence, un règlement intérieur limitant le temps de parole des conseillers serait illégal. De même pour le règlement intérieur limitant à une intervention par groupe la discussion d'une délibération.

Démographie

Doit-on dire « CSP » ou « PCS » ?

L'INSEE a conçu, en 1954, une nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP). L'objectif était de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'INSEE a utilisé cette nomenclature en neuf grands groupes et trente catégories socioprofessionnelles pour les recensements de 1954 à 1975 et pour diverses autres enquêtes.

En 1982, l'INSEE a remplacé cette nomenclature par celle des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), utilisée pour les recensements de 1982, 1990 et 1999. Une nouvelle version (PCS-2003) est

entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003. Les modifications portent uniquement sur le détail des professions : 455 en 1982, 486 aujourd'hui. Cette nouvelle version a été l'occasion de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

Dans les faits, « CSP » et « PCS » sont deux noms très proches. L'habitude de parler des CSP est restée. Ainsi, on emploie un peu n'importe comment les deux sigles, sans faire de différence notable. Pourtant, si l'on veut être rigoureux, on utilisera forcément « PCS ».

Médias

Les annonceurs réservent 13 % de leurs dépenses de communication à la presse écrite

En 2007, les dépenses de communication des annonceurs publicitaires en France s'élèvent à environ 33 milliards d'euros, lesquels se répartissent ainsi en parts de marché :

Marketing direct.....	29,8 %
Promotion.....	15,8 %
Presse écrite.....	13,4 %
Télévision.....	13,2 %
Relations publiques.....	5,7 %
Salons et foires.....	4,6 %
Affichage.....	4,4 %
Annuaire imprimés et annuaire Internet.....	3,8 %
Radio.....	2,9 %
Parrainage.....	2,7 %
Internet.....	2,3 %
Mécénat.....	1,1 %
Cinéma.....	0,4 %
Total.....	100,0%

(Source : France Pub)

Le marché sur Internet ne représente que 0,740 milliard d'euros, mais il a progressé de 36,5 % en un an. Toujours par rapport à l'année précédente, les quotidiens nationaux enregistrent une baisse de 10,1 % ; la presse professionnelle de 5,3 % ; les quotidiens régionaux de 4,3 % ; la presse magazine de 3,2 %.

Par ailleurs, les annonceurs ont consacré 4,306 milliards d'euros à la télévision, qui voit ses recettes publicitaires remises en question pour les chaînes publiques. Elle enregistre une hausse de 2,3 % en un an.

La baisse de 2,5 % concernant la presse écrite interpelle quant à son avenir et, en particulier, à son indépendance. Selon une enquête de l'Institut de recherches et d'études publicitaires (IREP), les recettes publicitaires de la presse écrite sont constituées à 81 % par la publicité commerciale (- 2,4 % entre 2006 et 2007) et à 19 % par les petites annonces (+ 1,1 %).

A vos agendas

Costa Rica, une oasis en Amérique latine ?

L'association Solidarité Entraide Mexique (SEM) organise, le vendredi 4 avril, à 20 h 30, à l'Espace régional (43 quai Gambetta, à Laval), une conférence-débat sur le thème : « Costa Rica, une oasis en Amérique latine ? » Cette conférence sera animée par deux Costariciennes : Cristina Balmaceda et Elisa Segura.

Entrée gratuite.

Pour tous renseignements, tél. 02 43 67 99 63

La pensée hebdomadaire

« La bêtise est nettement supérieure à l'intelligence car toute l'intelligence du monde ne permettra jamais de comprendre la bêtise universelle, tandis qu'un peu de bêtise suffit amplement à ne pas comprendre quoi que ce soit d'intelligent ».

Philippe Geluck, *Le tour du chat en 365 jours*, éd. Play Bac, 2006.

L'intergénération

L'Association familiale d'aide à domicile (AFAD) organise, le mercredi 16 avril 2008, un forum intergénérationnel, à la salle de l'Auditorium (rue de la Halle-aux-Toiles), à Laval.

A partir de 14 h, et jusqu'à 17 h, après-midi récréatif : maquillage d'enfant, tours de magie, goûter, jeux de société surdimensionnés.

De 18 h 30 à 19 h 45, conférence-débat sur l'intergénération, avec Alain Villez, de l'Unipops.

Pour tous renseignements :

AFAD, 44 rue du Cardinal-Suhard, à Laval,
Tél. 02 43 91 19 79, mél. laval@afad53.org